## PRIMATURE

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**CONTRÔLE GENERAL D’ETAT**

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

🕾 : 01.76.22.77 -

🖃 : 178 - Libreville

N°\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_/PM/CGE



Le Contrôle Général d’Etat (CGE) est placé sous l’autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement. « Il l’assiste dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de moralisation de la gestion et d’assainissement des finances publiques », par l’effet du décret n° 857/PR/PM du 2 décembre 2009.

Il a pour mission « d’assurer la mise en œuvre de la gestion rigoureuse et efficace des services publics, des finances publiques, du patrimoine des collectivités ainsi que de la modernisation de l’Administration au moyen de contrôles, d’audits et de conseils » cela, par l’effet du décret n° 0219/PR/PM du 4 juin 2012 portant création et organisation du Contrôle Général d’Etat.

Pour l’année 2016, les activités ont porté sur les points suivants :

- missions sur le terrain ;

- partenariat et coopération internationale ;

- fonctionnement du Contrôle Général d’Etat ;

- outils de gestion.

I - Missions sur le terrain

**1 –Contrôle de la gestionde la Main d’Œuvre Non Permanente**

**de l’Etat (MONP)**

Le Contrôle Général d’Etat a effectué une mission d’évaluation du nombre, de la qualité, de l’affectation et de la charge de la Main d’Œuvre Non Permanente (MONP) de l’Etat. Cette missions’est déroulée dans tous les services publics, du **16 novembre 2015 au 25 février 2016,** à l’exception des Institutions.

Au terme de la mission, et après examende l’ensemble des données, une cartographie des dysfonctionnements de la gestion de la MONP de l’Etat en fin d’exercice 2015 a été dressée et des recommandations formulées.

De 2010 à 2015, les effectifs de la MONP sont passésde**9 943** à **13 641**agents soit une augmentation de**27, 10%** avec une charge financière passant de**19,5**à**27,5**milliards de F cfa, soit une progression de **29,09%**qui s’explique par :

* **la perception des rappels indus** pardeux cent quatre-vingt-sept**(287)**agents au cours de l’exercice 2015, pour une charge financière évaluée àcent quatre-vingt-trois millions deux cent trente un mille quatre cent soixante-quinze**(183 231 475)** Fcfa, etce, du fait de l’inobservance des procédures par les servicesadministratifs ;
* **le recrutement indu** de mille deux cent soixante-sept **(1.267)**agentsdiplômés, pour une charge financière au cours de l’exercice 2015 évaluée àdeux milliards six cent trente-huit million neuf cent quatorze millecenttrente-deux **(2 638 914 132)** Fcfa, sonten service dans les administrations ;
* **le maintien en service** de six cent quatre-vingt-quatre **(684)** agentsatteints par la limite d’âge, pour une charge financière d’un milliard quatre cent quatre-vingt-quinze millions deux cent vingt-quatre mille sixcentsoixante-douze **(1 495 224 672)**Fcfaau cours de l’exercice 2015,sont toujours rémunérés au titre de la MONP ;

* **l’existence** de cent trente-quatre**(134)**agents en situation d’arrêt maladie longue durée,d’abandon de poste, inconnus et décédés dans les services contrôlés pour une charge financière de l’ordre devingt-quatre millions centquarante-six mille huit cent quatre-vingt-deux **(24 146 882)** Fcfa.Pourtant, les rémunérations y afférentes restent pourvues,causant un préjudice qui affecte le bon fonctionnement des services;
* **le versement des salaires supérieurs au plafond légal** au bénéfice dequatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept **(4.497)**agents, tel qu’arrêté par la note circulaire n°00445/MBCPFPRE/SG/DGB/DB du 18 avril 2011, fixant les modalités d’application pour les personnels payés sur crédits délégués et du décret n°0127/PR/MTEPS/MBCPFPRE du 23 avril 2010 fixant le montant du revenu minimum mensuel. Il s’agitessentiellement des agents des ministères chargés de la Santé, de l’Enseignement Supérieur etdes Infrastructures du fait de la généralisation du taux journalier spécifique par subdivision des Travaux Publics.

La charge financière correspondant à cet écartsalarial est de l’ordre de quatre milliards quatre cent soixante-onze million sept cent mille trois centsoixante-quatre **(4.471.700.364)** Fcfa ;

* **la rémunération sur les recettes affectées** demille quatre-vingt et un**(1081)**agents, pour une charge financière évaluée à huit cent-quatre vingt quatorze millions quatre cent cinquante-neuf millehuit cent soixante-quatre**(894.459.864)** Fcfa,qui exercent dans les centres hospitaliers, les services des Douanes etc.

**Il importe aussi de relever que certains services de la Direction Générale de la Documentation et de l’Immigration, n’ont pas collaboréavec la mission de contrôle.**

Par ailleurs, certains dysfonctionnements de gestion subsistent, tels que l’absence de contrats de travail établisà ces agents, la non immatriculation de certains services et de certains agentsà la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), la non codification des matricules CNSS des agents par les services financiers, le versement des salaires inférieurs au revenu minimum mensuel pour d’autres.

A titre d’exemple, quatre mille huit cent quarante-huit **(4.848)**agentsde la MONP ne sont pas immatriculés à la CNSS ;

* **l’affectation d’office des agents** par les services financiers. C’est le cas notamment de vingt et un **(21)** agents émargeant à la MONP pour le compte de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirectsqui ne sont pas en service, car laditeadministration refuse de les utiliser.

Eu égardà ce qui précède, le Contrôle Général d’Etat recommande les mesures suivantes :

* la suspension de solde pour les agents en situation d’abandon de poste,inconnus des services etdécédés ;
* le respect des mentions obligatoires des actes d’engagement, tel que l’âge de la retraite fixé à 55 ans ;
* l’arrêt de la généralisation de la pratique du taux journalier appliqué à l’ensemble des agents du Ministère des Travaux Publics et le retour au mode de paiement normal des agents de la MONP;
* l’arrêt des recrutements sur recettes affectées (fonds propres);
* la reprise de la transmission des états préparatoires de paye, chaque début de mois, aux responsables des unités administratives pour validation. Ceci permet de lutter contre l’absentéisme ambiant causé parle mode de paiement par bancarisation et de situer l’agent dans son service ;
* le rattachement de l’emploi au ministère par secteur d’activités ;
* l’actualisation des emplois par secteur d’activités ;
* la mise en place par les services du budget et de la solde d’un système d’alerte et de verrous dans l’application de gestion de la MONP sur les situations suivantes : l’état civil, la date d’embauche, l’emploi (codifier la limite d’âge)et le changement de statut (basculement à la fonction publique).

Au-delà de ces cas de mauvaise gestionsus-cités, il importe de noter l’effort consenti par l’Etat pour la couverture sociale des agents de la MONP à la CNSS. Aussi, de 2010 à 2015, vingt et un milliards quatre-vingt-dix millions cinq cent cinquante-six mille neuf cent vingt-huit **(21.090.556.928)** F cfa ont été versés par l’Etat et positionnés dans le compte CNSS au Trésor Public au titre de la part patronale, soit **19,5%** du montant de la masse salariale versée sur la période pour le compte des agents.

A titre d’illustration, les tableaux et graphiques qui suivent donnent un panorama des effectifs, des charges salariales et sociales sur une période de 5 ans.

**Tableaux synoptiques sur l’évolution des effectifs, de la masse salariale et de la charge patronale de la MONP de l’Etat.**

1/ L’évolution de l’effectif global des agents de la MONP à Libreville et à l’intérieur du Gabon 2010-2015**(27,10%)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Années** | **Effectifs** | **Ecarts** |
| 2010 | 9 943 |  |
| 2011 | 10 277 | 334 |
| 2012 | 11 179 | 902 |
| 2013 | 11 583 | 404 |
| 2014 | 12 745 | 1 162 |
| 2015  | 13 641 | 896 |

**Sources : DGBFP, ANINF, CGE**

Sources DGBFP, ANINF, CGE

2/ L’évolution globale des salaires journaliers bruts à Libreville et à l’intérieur du Gabon 2010-2015 **(29,08%)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Années** | **Salaires journaliers** | **Ecarts** |
| 2010 | 19 503 679 931 |  |
| 2011 | 20 886 451 976 | 1 382 772 045 |
| 2012 | 22 007 852 972 | 1 121 400 996 |
| 2013 | 23 806 261 325 | 1 798 408 353 |
| 2014 | 25 468 036 163 | 1 661 774 838 |
| 2015  | 27 503 069 436 | 2 035 033 273 |

**Sources : DGBFP, ANINF, CGE**

**Sources : DGBFP, ANINF, CGE**

3/ L’évolution de l’effort de l’Etat sur la part patronale CNSS MONP de Libreville et de l’intérieur du Gabon, de 2010 à 2014**(26,32%)** suivi des données partielles de 2015.

|  |  |
| --- | --- |
| **Années** | **Part patronale** |
| 2010 | 3 344 668 344 |
| 2011 | 3 639 877 324 |
| 2012 | 3 744 810 449 |
| 2013 | 4 320 929 632 |
| 2014 | 4 539 157 912 |
| 2015\*\*\*\* | **1 501 113 267\*\*\*\*** |

**Sources : DGBFP, DGCPT, ANINF, CGE**

**2 - diagnostic de la gestion de l’hôtel MVETT Palace d’Oyem.**

Le Contrôle Général d’Etat a effectué une mission de contrôle à l’effet de procéder au diagnostic de la gestion de l’hôtel Mvett-Palace d’Oyem. Cette mission s’est déroulée du 17 au 26 mai 2016 :

* construit en 1978, le Mvett-Palace a été réalisé dans le cadre d’un programme gouvernemental visant à doter les provinces de structures hôtelières de qualité ;
* à l’instar de toutes les structures publiques d’hôtellerie de sa génération, le Mvett-Palace est en proie depuis 2005 à d’énormes difficultés qui menacent de façon irréversible la survie de cette structure ;
* les causes endogènes des dysfonctionnements de l’hôtel sont liées essentiellement au manque de vision managériale caractérisé par un pilotage à vue, l’absence d’un dispositif de contrôle interne, une gestion erratique des rares recettes, l’érosion de l’autorité du directeur, la démobilisation des employés, les cas de vols, la dégradation des bâtiments ;
* les causes exogènes tiennent àdeux facteurs : l’attitude atonique de l’Etat en sa qualité de promoteur d’un investissement qui n’a profité qu’aux seuls gérants et responsables des services publics ayant administré la structured’une part, et le caractère agressif de l’environnement concurrentiel sur le marché, d’autre part.

A la lumière de ces constats, l’Etat doitrelever  un certain nombre de défis :

* sauvegarder l’investissement et préserver les emplois en définissant clairement le statut de l’hôtel et donner une orientation à sa gestion ;
* accorder un appui financier ponctuel à l’entreprise afin de lui permettre de relancer ses activités en réhabilitant progressivementses structures ;
* rechercher un partenaire sérieux et crédible exerçant dans le secteur d’activités en vue d’un partenariat sur la base d’un contrat minutieusement négocié.

Enfin, il y a lieu d’étendre cette mission de contrôle à l’ensemble du parc hôtelier de l’Etat conjointement avec l’Inspection Générale des Services du Ministère du Tourisme.

 **3- vérification de l’état des structures d’accueildes établissements scolaires publics pré-primaire, primaire, secondaire, techniques, professionnels, universitaires, grandes écoles et instituts de recherche**

L’année 2016 a marqué la fin de la mission de vérification de l’état des structures d’accueil et du fonctionnement des établissements scolaires publics sur toute l’étendue du territoire national au cours des années scolaires 2014 – 2015 et 2015 – 2016.

Cette mission avait pour objectif de présenter l’état réel des structures d’accueil des établissements publics afin de permettre au Gouvernement d’affiner sa prise de décision dans « l’offre d’éducation de qualité pour tous pour favoriser l’ascension sociale ». Cette offre d’éduction par les infrastructures scolaires commande un certain nombre d’actions notamment :

* le renforcement à court terme de la capacité d’accueil des infrastructures éducatives ;
* la généralisation de l’enseignement pré-primaire à l’horizon 2016.

Les Etats Généraux de l’Education, de la Formation et de l’Adéquation Formation-Emploi, tenus du 17 au 18 mai 2010, ont posé un diagnostic préoccupant du système éducatif gabonais dans tous les ordres d’enseignement et les principes suivants :

* généralisation du pré-primaire  à la tranche d’âge de 3 ans ;
* réhabilitation et rééquipement des salles de classes existantes ;
* construction et équipement des établissements scolaires ;
* atteinte d’un ratio de 35 élèves par salle de classe pour les trois ordres d’enseignement.

Ces actions visent l’amélioration des conditions de travail, la garantie d’une formation de qualité et des structures répondant aux normes et standards internationaux en matière d’éducation.

* 1. **- établissements scolaires publics pré-primaire, primaire et secondaire**

Cinq ans après les assises des Etats Généraux de l’Education, de la Formation et de l’Adéquation Formation-Emploi, le Contrôle Général d’Etat a effectué une mission de vérification de l’état des structures d’accueil des établissements scolaires publics du 21octobre au 08 novembre et du 18 au 25 novembre 2014.

Celle-ci s’est déroulée en deux phases : la première a concerné les provinces du Haut-Ogooué, du Moyen-Ogooué, de la Ngounié, de la Nyanga, de l’Ogooué-Ivindo, de l’Ogooué-Lolo, de l’Ogooué-Maritime et du Woleu-Ntem ; la deuxième a porté sur la province de l’Estuaire.

Dans chaque ordre d’enseignement, des constats sont établis et des recommandations formulées aux fins de permettre au Gouvernement de disposer d’informations pertinentes pour la prise de décisions en matière d’éducation et de formation.

Les informations collectées au cours de cette mission dans les localités accessibles des neuf provinces donnent les indications suivantes : **880** établissements visités pour un effectif de **266.451** élèves encadrés par **9.362** enseignants

Le tableau ci-joint indique, par ordre d’enseignement, les constats en rapport avec les infrastructures et les capacités d’accueil des établissements visités, assortis de quelques recommandations fortes.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Indicateursstructures | Nb structures | Nb bâtiments | Nb salles classes | Nb tables-bancs | Effectifs élèves | Effectifs enseignants | Observations |
| Pré-primaire | **-** | **-** | **422** | **-** | **12.074** | **1.028** | - **Constats** : manque de structures spécifiques et d’équipements adéquats ; salles multigrades, déficit en enseignants qualifiés.**- Recommandations** : construction de bâtiments spécifiques avec toutes les commodités ; équipement des salles de classes en matériel et mobilier adaptés ; recrutement des enseignants qualifiés. |
| Primaire | **763** | **1.576** | **3.210** | **47.945** | **129.198** | **4.649** | **- Constats** : vétusté des bâtiments, insuffisance de salles de classes, absence ou clôtures inachevées, de logements d’astreinte et d’aires de jeux ; déficit en mobilier scolaire, déficit en enseignants, mobilité des agents non maitrisée**- Recommandations** : Construction et réhabilitation des écoles et des logements d’astreinte ; construction des bâtiments administratifs et des aires de jeux ; construction et achèvement des clôtures ; dotation en tables-bancs ; affectation des enseignants, affectation, redéploiement et sédentarisation des agents, assortis d’une durée de 4 ans minimum. |
| Secondaire | **116** | **908** | **2.173** | **49.089** | **125.179** | **3.685** | **- Constats** : vétusté de bâtiments, insuffisance de salles de classes et de tables-bancs ; vétusté, insuffisance et parfois absence d’internats ; déficits en enseignants surtout dans les matières scientifiques ; surpopulation dans les salles de classes, déficit en mobilier scolaire, mobilité des agents non maitrisés.**- Recommandations**: Réhabilitation et construction de nouveaux bâtiments pédagogiques afin de régler le problème des effectifs pléthoriques ; dotation en tables-bancs ; réhabilitation et équipement des laboratoires, des centres de documentation et d’information(CDI) et des bibliothèques ; réhabilitation et construction des logements d’astreinte et des internats ; affectation des enseignants, affectation, redéploiement et sédentarisation des agents, assortis d’une durée de 4 ans minimum. |
| Total | **879** | **2.484** | **5.805** | **9.7034** | **266.451** | **9.362** |  |

* 1. **- établissements techniques et professionnels**

 Dans la logique des recommandations des Etats généraux de l’éducation et de la formation tenus du 17 au 18 mai 2010, le Contrôle Général d’Etat a procédé, concomitamment à la mission de vérification de la gestion de la main d’œuvre non permanente de l’Etat, à la mission de vérification du fonctionnement des Centres de Formation et de Perfectionnement Professionnels à travers tout le territoire national, du 16 novembre 2015 au 25 février 2016, et de trois (3) établissements d’Enseignement Technique (Ntoum, Tchibanga, Oyem).

Les constats effectués résultent des informations collectées au sein de huit (8) Centres de Formation et de Perfectionnement Professionnels et de trois (3) Lycées Techniques, notamment :

**Concernant les CFPP** :

* les ressources humaines sont insuffisantes pour un fonctionnement optimal qu’il s’agisse du personnel d’encadrement et d’appui ou du personnel enseignant ;
* les budgets alloués pour le fonctionnement sont très insuffisants et sont mis en place tardivement ;
* les structures ne sont pas réhabilitées depuis près d’une vingtaine d’années ;
* les équipements sont insuffisantset il manque de matière d’œuvre (bois, ciment, eau….) ;
* les clôtures sont inexistantes, exposant ainsi les apprenants et les enseignants à des dangers divers.

**S’agissant des lycées techniques** :

* les effectifs sont pléthoriques et le personnel enseignant est en nombre insuffisant  : au lycée technique de Ntoum**646** apprenants se partagent **6** salles de cours, soit **368** pour le cycle professionnel et **278** pour le cycle technologique. Ce déficit en personnel enseignant est également constaté aux lycées techniques de Tchibanga et d’Oyem ;
* les bâtiments administratifs et pédagogiqueshérités de la société SOACO, sont inadaptés à Tchibanga ;
* les espaces verts, les voiries et réseaux divers (VRD) ne sont pas entretenus ;
* les lieux d’aisance sont hors d’usage à cause du manque d’eau ;
* les clôtures dans l’ensemble sont dégradées.

Au regard des constats ci-dessus, le Contrôle Général d’Etat a formulé les recommandations fortes respectivement, pour les Centres de Formation et de Perfectionnement Professionnelset les Lycées Techniques :

* **sur le plan fonctionnel**, la revalorisation des budgets alloués, le recrutement et le renforcement des capacités des formateurs pour les matières fondamentales, la mise en place d’un dispositif réglementaire permettant aux chefs d’établissements de nouer des partenariats avec les entreprises ;
* **sur le plan infrastructurel**, la réhabilitation des bâtiments existants, la construction et l’équipement de laboratoires, de plateaux sportifs et d’internats, la dotation de l’ensemble des établissements en matériel roulant ;
* **sur le plan environnemental**, la construction et la réhabilitation des clôtures, la réhabilitation des réseaux d’eau et d’électricité défectueux dans l’ensemble des établissements, l’assainissement de l’environnement et l’entretien des espaces verts, et la création des canalisations pour l’évacuation des eaux pluviales.
	1. **- universités, grandes écoles et instituts de recherche**

Dans l’optique de donner au Gouvernement une vue d’ensemble de l’état des structures scolaires et universitaires, le Contrôle Général d’Etat a effectué une mission de vérification du fonctionnement et de l’état des structures d’accueil des universités, grandes écoles et instituts de recherche publics.

Les informations collectées font ressortir **15** établissementsuniversitaires répartis dans les trois composantes de l’enseignement supérieur :

* **3 universités** :37 départements, 41 laboratoires, 14 amphithéâtres, 21.088 étudiants pour 613 enseignants-chercheurs.

Le cadre juridique de certaines universités telles que l’USS accuse des faiblesses du fait de l’absence des statuts, de règlements intérieurs, d’arrêtés rectoraux et d’organigrammes.

Les structures d’accueil sont devenues insuffisantes, inadaptées et mal entretenues. Les problèmes de sécurité sont manifestes et se caractérisent par des clôtures incomplètes, l’absence de dispositif anti incendie et d’issues de secours.

Les nombreux dysfonctionnements obèrent la bonne marche des universités. Ceux-ci résultent en l’occurrence de l’insuffisance des budgets alloués, des salles de classes,d’amphithéâtreset de matériel informatique.

Au niveau de l’USS, un lourd endettement (**2.002.452.597 FCFA)** fragilise son fonctionnement et la gestion des déchets de laboratoires pose un véritable problème environnemental car les déchets chimiques, biomédicaux et organiques sont soit déversés dans les éviers, soit simplement jetés dans les bacs à ordures publics.

* **7 grandes écoles** : 25 départements, 109 salles de classe, 9.414 étudiants pour 821 enseignants.

A l’instar des universités, les grandes écoles et instituts supérieurs sont confrontés aux problèmes de structures. Les bâtiments sont vétustes et connaissent des problèmesd’alimentationen électricité et en eau. Les besoins en enseignants sont importants, les équipements de laboratoires et de bureaux pour la plupart, sont insuffisants.

L’irrégularité de la tenue des conseils d’administration, des conseils d’orientation et des assemblées générales des professeurs accentue les problèmes de gouvernance desdites grandes écoles et instituts supérieurs (ENS et ITO).

* **5 instituts de recherche** : 22 départements, 39 laboratoires pour 290 chercheurs.

Ils présentent également d’énormes difficultés caractérisées par le mauvais état des structures résultant d’un manque d’entretien, des problèmes d’adduction d’eau (à l’IRAF), des laboratoires inadaptés et sous équipés.

La caducité du cadre juridique est peu favorable à une gestion transparente desdits instituts de recherche. Cela s’explique notamment par le non-apurement de la dette envers la CNSS (part patronale).

Les tableaux ci-après illustrent par composante, les constats en rapport avec le fonctionnement et les structures d’accueil.

**TABLEAUX SYNOPTIQUES DES DONNEES MISES A DISPOSITION**

**Composante 1 : universités**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Etablissements**  | **Départ**  | **Labo**  | **Amphi**  | **Etudiants**  | **Enseign/cherch.** | **observations** |
| **UOB** | 18 | 28 | 6 | 17.163 | 413 |  |
| **USTM** | 11 | 5 | 4 | 2.193 | 117 |  |
| **USS** | 8 | 8 | 4 | 1.732 | 83 | Une décision rectorale indique l’existence de 27 départements ; en réalité, il n’y en a que 8, les 19 autres ont leur pied-à-terre dans les structures médicales où officient les responsables. |
| **Total** | **37** | **41** | **14** | **21.088** | **613** |  |

**Composante 2 : grandes écoles**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Etablissements** | **Départements** | **Salles de classe** | **Etudiants** | **Enseignants** | **Observations** |
| **ENS** | 15 | 38 | 2.698 | 183 | Insuffisance de salles de classe et d’enseignants ; laboratoires non équipés  |
| **ENSET** | 4 | NC | 641 | 40 |  |
| **EDR** | - | NC | 34 | 31 |  |
| **INSG** | - | 17 | 3.586 | 112 | Déficit de structures d’accueil  |
| **IUSO** | - | 26 | 1.084 | 194 |
| **IST** | 4 | 14 | 856 | 95 |
| **ITO** | 2 | 14 | 515 | 166 |
| **Total** | **25** | **109** | **9.414** | **821** |  |

**Légende :**

**NC = Non Communiqué**

**Composante 3 : instituts de recherche**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Etablissements**  | **Départements**  | **Laboratoires**  | **Chercheurs**  | **Observations**  |
| **IPHAMETRA** | 4 | NC | 29 | Laboratoires inadaptés (en dehors de l’IPHAMETRA) et sous équipés.  |
| **IRSH** | 7 | 15 | 153 |
| **IRET** | 4 | 2 | 13 |
| **IRT** | 3 | 10 | 17 |
| **IRAF** | 4 | 12 | 78 |
| **Total**  | **22** | **39** | **290** |  |

Au regard de ce qui précède, et afin de permettre au Gouvernement d’asseoir sa prise de décision en vue de l’amélioration « de l’état des structures, des équipements appropriés, du fonctionnement, de la qualité de la recherche et de la vie scientifique », la mission de contrôle effectuée dans les trois (3) universités recommande :

1 /Sur le plan des structures d’accueil :

* la construction et la réhabilitation de bâtiments au sein des sites abritant les universités, conformément aux recommandations des états généraux de l’éducation, de la recherche et de l’adéquation formation-emploi du 17 au 18 mai 2010 ;
* la construction et la réhabilitation des plateaux sportifs ;
* la réhabilitation des réseaux électriques et d’eaux dans les établissements ;
* l’amélioration des conditions sécuritaires et environnementales (construction ou réhabilitation de clôtures, assainissement des espaces verts etc.).

### 2/ Sur le plan académique:

* le recrutement du personnel enseignant  et administratif qualifié;
* la mise en place d’une dotation spécifique relative au système LMD;
* la diligence dans le traitement des dossiers d’attribution de bourse par l’Agence Nationale des Bourses du Gabon.

### 3/ Sur le plan du fonctionnement :

* la dotation d’équipements de laboratoires dans les universités ;
* la dotation en matériels roulants à l’USS ;
* la dotation de matériels appropries à la gestion des déchets de laboratoires (USS) ;
* l’apurement de la dette de deux milliard deux million quatre cent cinquante-deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (2.002.452.597) francs CFA aux fournisseurs de l’USS ;
* le renforcement du cadre juridique des universités ;
* la mise en place d’un réseau informatique adéquat et l’installation d’un système de base de données au sein des universités.

Au niveau des grandes écoles et instituts supérieurs, la mission de contrôle recommande :

### 1/Sur le plan des structures d’accueil :

* la construction et la réhabilitation de bâtiments ;
* la délocalisation de certains établissements du fait de l’exigüité du site (IUSO, IST) ;
* la construction d’ateliers à l’ITO ;
* la réhabilitation des voiries et réseaux divers.

### 2/ Sur le plan académique :

* le recrutement du personnel enseignant et administratif qualifié ;
* la nomination des collaborateurs des responsables des établissements conformément aux textes en vigueur ;
* la mise en place d’une dotation spécifique relative au système LMD.

### 3/ Sur le plan du fonctionnement :

* le renouvellement des équipements ;
* la dotation des grandes écoles et instituts en matériels roulants ;
* l’installation de la connexion internet au sein des écoles et instituts.

Au niveau des instituts de recherche, la mission de contrôle recommande :

### 1/Sur le plan des structures d’accueil :

* la réhabilitation des voiries et réseaux divers ;
* la construction d’une clôture à l’arboretum de SIBANG et au CENAREST;
* la réhabilitation des bâtiments abritant les instituts de recherche ;
* la construction d’un complexe dédié à la recherche.

### 2/ Sur le plan académique :

* le recrutement du personnel chercheur ;
* l’intégration des modules « médecine et pharmacopée » dans le curricula des écoles de formation de la santé, pour la promotion de la médecine traditionnelle.

### 3/ Sur le plan du fonctionnement :

* la dotation d’équipements de laboratoire et bureautique ;
* La commission d’une mission d’audit relative au paiement de la dette envers la CNSS ;
* l’apurement de la dette auprès de la CNSS ;
* le renforcement du cadre juridique;
* la dotation des instituts de recherche en matériels roulants ;
* L’établissement d’une connexion internet au sein des centres de recherche ;
* la nomination des chefs de départements et de laboratoires conformément aux textes en vigueur.

**II-Partenariat et coopération internationale**

1. **Forum des Inspections Générales d’Etat d’Afrique**

**et Institutions Assimilées (FIGE)**

Le Gabonest membre du FIGE depuis 2007 ; neufans après s’être acquitté de ses engagements, le Contrôle Général d’Etat a pris part aux travaux de la **6ème Assemblée Générale et du 4ème Colloque International du Forum des Inspections Générales d’Etat d’Afrique et Institutions Assimilées (FIGE)**qui se sont tenus du 18 au 20 octobre 2016 à Abidjan en République de Côte d’Ivoire.

Ces assises se sont déroulées au SOFITEL HOTEL IVOIRE sous le haut patronage de son Excellence **Monsieur Alassane OUATARA**, Président de la République de Côte d’Ivoire représenté par **Monsieur Daniel KABLAN DUNCAN,** Premier Ministre, Ministre de l’Economie, des Finances et du Budget.

Dans son intervention, Monsieur le Premier Ministre a insisté sur « **l’importance pour le développement de nos pays d’inscrire les questions de contrôle, d’inspection, d’audit et plus généralement, de bonne gouvernance au cœur des politiques publiques.** »

Le FIGE est une organisation africaine regroupant vingt-quatre organes de contrôle de 20 pays. Il a pour missions : la promotion de la bonne gouvernance en Afrique à travers une synergie des organes de contrôle non juridictionnel par le biais d’échanges sur des problématiques liées à leur évolution, leur fonctionnement, aux normes, méthodes et outils de travail.

Pour sa gouvernance, cet organisme est doté de trois organes :

* **l’Assemblée Générale** : C’est l’organe suprême qui donne les orientations stratégiques et statue sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l’organisation ;
* **le Comité Directeur**: C’est l’organe d’exécution, chargé du traitement de toutes questions à soumettre et à faire valider par l’Assemblée Générale;
* **le Secrétariat Exécutif**: C’est l’organe administratif chargé de la mise en œuvre des décisions prises par l’Assemblée Générale et le Comité Directeur.

La deuxième Assemblée générale, tenue à Djibouti, du 11 au 17 décembre 2006, a adopté dans sa résolution n°4 le principe d’organiser désormais un Colloque International à la suite des travaux de l’Assemblée générale.

C’est dans ce contexte que la 3e Assemblée générale et le 1er colloque International du FIGE se sont tenus du 26 au 30 novembre 2007 à Dakar au Sénégal.

Le colloque international est pour les membres et les partenaires du FIGE, une plateforme d’échanges, de partage d’expérience et de coopération, tel que prévu par les dispositions de l’article 2, alinéa 1 et 2 des statuts du FIGE.

**1.1-Travaux de la 6ème Assemblée générale**

L’Assemblée Générale du FIGE a adopté au cours de sa session ordinaire du 18 octobre 2016, une recommandation et onze résolutions dont :

* **Résolution n°01 portant renouvellement des membres du Comité Directeur du FIGE.** Le comité directeur du FIGE se présente désormais comme suit :
* **Président**: Inspection Générale d’Etat de Côte d’Ivoire ;
* **Vice-Président** : Inspection Générale de la République Islamique de Mauritanie, en sa qualité d’Institution hôte des prochaines assises de l’Assemblée Générale du FIGE ;
* **Membres** : Inspection Générale des Finances de la République Démocratique du Congo, Inspection Générale d’Etat de Madagascar et Inspection Générale de l’Administration d’Etat d’Angola.
* **Résolution n°05 portant approbation du budget 2017-2018 du FIGE**.

L’Assemblée Générale a approuvé le budget du FIGE exercice 2017, en ressources à 279.498,61 USD et en dépenses à 279.000,00 USD ; et pour l’exercice 2018, en ressources à 289.086,29 USD et en dépenses à 289.000,00 USD sous réserve du versement intégral des cotisations.

* **Résolution n°10 portant fixation de la contribution des Etats membres pour le fonctionnement de l’Institut du FIGE** (**IFIGE**).

Le plan d’affaires de l’Institut fait ressortir un besoin de financement de sept cent cinquante et un millions (**751.000.000**) de francs CFA. En outre, le besoin en fonds de roulement d’exploitation (BFRE) devant permettre le lancement de ses activités a été arrêté à trois cent millions (**300.000.000**) de francs CFA et réparti entre les différents pays membres.

Ainsi, l’Assemblée Générale a-t-elle arrêté la contribution de chaque Etat membre pour le fonctionnement de l’Institut à quinze millions sept cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt (**15.789.480**) francs CFA, soit **24.070,91 Euros**.

 Cette résolution nécessite l’engagement des différents Etats membres au regard de l’importance que revêt l’IFIGE créé pour le renforcement des capacités et la professionnalisation des cadres des institutions membres du FIGE.

**1.2-Les travaux du 4ème colloque international du FIGE.**

Les travaux du 4ème colloque international du FIGE du 19 octobre 2016 ont porté sur le thème « **les défis de la bonne gouvernance et le rôle primordial des Institutions de contrôle : normalisation et coopération** ».

En matière de coopération, les partenaires européens (Office de Lutte Anti-Fraude) et américains (KROLL, GIBSON DUNN) du FIGE, ont fait des présentations ponctuées d’illustrations sur les mécanismes de lutte contre la fraude, le blanchiment d’argent, le recouvrement des fonds détournés et les avoirs non-déclarés.

Ces présentations ont mis en exergue d’une part les défis des corps de contrôle dans ces domaines, et d’autre part les exigences des nouvelles techniques et autres outils développés et mis en œuvre par les Etats-Unis, leRoyaume Uni et l’Union Européenne.

En matière de normalisation, les communications sur le thème**« vers une approche intégrée entre les enquêtes de conformité, les investigations anti-corruption et le système de gouvernance »** et sur le thème **« introduction de la culture des résultats dans la gestion publique et nouvelles missions des Inspections Générales d’Etat d’Afrique »** ont mis en évidencela nécessaire évolution des corps de contrôle, la professionnalisation et formation des agentsainsi que l’intégration des normes internationales en la matière.

Les experts ont démontré que le changement de paradigme dans la gestion des finances publiques induit nécessairement une évolution des organes de contrôle en termes de dispositif juridique, d’organisation, de techniques, de normes et d’outils de travail.

Cette mutation confère désormaisaux organes de contrôle supérieur le rôle de coordonner l’action de tous les autres organes de contrôle au moyen de la cartographie des risques d’une part, et de conduire des missions transversales, d’autre part.

Ainsi, les activités des organes supérieurs de contrôle sont davantage axées sur la mise en œuvre de l’audit de performance, l’appui méthodologique aux autres organes de contrôle sectoriel et l’élaboration des outils, manuels et guides.

Les échanges qui ont suivi les exposés des experts ont montré l’impérieuse nécessité pour les Etats membres du FIGE, de promouvoir de façon harmonieuse la bonne gouvernance et les nouvelles normes édictées notamment par les directives UEMOA et CEMAC.

De même, ces échanges ont mis en lumière, le besoin d’adaptation des organes supérieurs de contrôle aux exigences de la bonne gouvernance à travers l’actualisation du dispositif juridique, des méthodes et outils de travail et le défi de formation des ressources humaines opérationnelles aux nouveaux métiers de contrôle, d’audit et d’évaluation.

La 6e Assembléegénérale et le 4ème Colloque International du FIGE se tiennent en République de Côte d’Ivoire dans un contexte où les questions de bonne gouvernance et la problématique de réforme des organes de contrôle constituent une priorité majeure.

L’intérêt des hautes autorités de la République de Côte d’Ivoire sur cette thématique est marqué par l’audience spéciale accordée le 20 octobre 2016 à 11 heures par Son Excellence**Alassane OUATTARA,** aux chefs de délégations des pays présents aux assises du FIGE.

Le point central de cette audience a porté sur « la gouvernance politique comme socle de la stabilité et la paix d’un pays ». Cette rencontre a été l’occasion pour le Président OUATTARA d’édifier les chefs de délégations sur la nécessité de « **la gouvernance politique comme préalable à la gouvernance économique** » et sur sa vision de la troisième République dans le contexte de mise en référendum du projet de réforme de la Constitution ivoirienne.

1. **mission du Fonds Monétaire International (FMI)**

**sur l’évaluation de l’audit interne dans l’administration gabonaise**

Dans le cadre de la stratégie de réforme des finances publiqueset du programme d’appui à la gouvernance sectorielle (PAGOS), le gouvernement gabonais a obtenu l’accompagnement du FMI pour l’évaluation du système de gestion des finances publiques selon la méthodologie Public Expenditure and Financial Accountability (PEFA).

Cette méthodologie fournit un cadre d’évaluation et de présentation des points forts et points faibles de la gestion des finances publiques au moyen d’indicateurs qualitatifs.

C’est dans ce contexte que le CGE a reçu la délégation du FMI, conformément au chronogramme de travail, aux fins de renseigner les données nécessaires à l’indicateur 26 relatif à l’audit interneportant sur la portée, la nature, l’exécution et les suites données aux audits internes.

Cet indicateur comprend quatre composantes et applique la méthode du maillon le plus faible (M1) :

* la composante 26.1 évalue l’ampleur des audits auxquels les entités publiques sont soumises en mesurant la couverture budgétaire ;
* la composante 26.2 évalue la nature des audits réalisés et le degré d’adhésion aux normes professionnelles au moment de l’évaluation ;
* la composante 26.3 évalue les éléments attestant l’existence d’une fonction efficace d’audit interne à partir des programmes d’audit annuels et leur mise en œuvre effective, notamment la disponibilité des rapports d’audit interne ;
* la composante 26.4 examine l’ampleur des suites à donner par les services audités aux conclusions des audits internes.

Cette évaluation a dressé les constats suivants relatifs aux normes et procédures appliquées aux audites internes élargis réalisés par le Contrôle Général d’Etat :

* 1. - couverture budgétaire des missions de vérification sus-indiquées

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| N° | Départements/ Ministère | 2014 | 2015 | 2016 |
| 1 | Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique | 19 785 206 344 | 27 930 285 242 | 12 645 862 395 |
| 2 | Ministère de l’Education Nationale, de l’Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle | **9.294.633.783** | **7.627.212.062 \*** | **2.531.552.050 \*\*** |
|  | Département de l’Education Nationale | 3.826.264.588 | 7 627 212 062 | 2 531 552 050 |
|  | Département de la Formation Professionnelle | 2 239 084 571 | ND | 1 065 147 078 |
|  | Département de l’Enseignement Technique | 3 229 284 624 | ND | ND |

**Source** : Ministère du Budget et des Comptes Publics

**Légende :**

**\* Ministère de l’Education Nationale et de l’Enseignement Technique**

**\*\* période d’exécution : du 23 février au 20 juillet 2016**

**ND = Non disponible**

* 1. les activités d’audit du Contrôle Général d’Etat portent uniquement sur la conformité financière qui n’offre qu’une assurance limitée quant à l’efficacité des contrôles internes ;
	2. l’absence des programmes d’audit annuel ou pluriannuel explique l’insuffisance des ressources budgétaires octroyées au Contrôle Général d’ Etat ;
	3. la mission du FMI recommande que les missions d’audits soient assorties des rapports contradictoires et des plans d’actions.

Cette évaluation a permis de dresser un constat sur les normes et procédures appliquées aux audits internes élargis réalisés par le Contrôle Général d’Etat ainsi que les couvertures budgétaires octroyées aux secteurs audités et l’application systématique du principe du contradictoire.

**III- Fonctionnement du Contrôle Général d’Etat**

**1-programme surveillance et promotion de la bonne gouvernance**

La loide finances de l’année 2016 marque la prise en compte effective du programme «  Surveillance et Promotion de la bonne gouvernance » dans la mission « Pilotage et Coordination de l’action gouvernementale ».

Le programme « Surveillance et Promotion de la bonne gouvernance » couvre les champs de compétence du Contrôle Général d’Etat (CGE) à travers  les décrets n°857/PR/PM du 02 décembre 2009 portant rattachement du Contrôle Général d’Etat aux services du Premier Ministre, Chef du Gouvernement et n°219/PR/PM du 04 juin 2012 portant création et organisation du Contrôle Général d’Etat.

Ce programme assure donc, dans un cadre national, la mise en œuvre de la gestion rigoureuse et efficace des services publics, des finances publiques, du patrimoine des collectivités publiques, ainsi que de la modernisation de l’Administration par des enjeux spécifiques.

**Enjeu 1** : assurer la surveillance et la moralisation de la gestion administrative et technique.

**Enjeu 2 :** assurer la surveillance et la moralisation de la gestion des finances publiques

Ces enjeux se déclinent en quatre actions, à savoir :

* surveillance et promotion de la bonne gouvernance administrative ;
* surveillance et promotion de la bonne gouvernance technique, économique et financière ;
* surveillance et promotion de la bonne gouvernance des collectivités territoriales ;
* surveillance et promotion de la bonne gouvernance des services personnalisés de l’Etat.

Le Contrôleur Général d’Etat est le Responsable de Programme (RPROG). Il assure la coordination des activités des inspections générales des services des ministères, le pilotage et la mise en œuvre du programme.

Le budget opérationnel du programme est dénommé « contrôle non juridictionnel de l’Administration ou endo-contrôle. »

* 1. **exécution des crédits budgétaires et mesure de la performance**

**du programme.**

Au titre de l’année budgétaire 2016, le budget alloué au programme « Surveillance et Promotion de la Bonne Gouvernance » a été arrêté à soixante-huit millions neuf cent cinquante-quatre mille deux cent quarante (**68 954 240)** F CFA, dans la loi de finances initiale (LFI). Il est réparti par titre ainsi qu’il suit :

* titre 3 « dépenses de biens et services » **65 000 000**de F CFA ;
* titre 4 « dépenses de transferts » **3 954 240** F CFA.

Du fait de l’application de la soutenabilité budgétaire, des réserves obligatoires de 15% ont été appliquées sur ces différents titres, **3 250 000** F CFAsoit 5% au titre 3 et **395 424** F CFAsoit 10%au titre 4. Le montant global des réserves est de **3 645 424** FCFA.Les crédits ouverts sont de**65 308 816** F CFA répartis ainsi qu’il suit :

* titre 3 « dépenses de biens et services » **61 750 000** F CFA ;
* titre 4 « dépenses de transferts » **3 558 816** F CFA.

Par ailleurs, des virements de crédits ont été effectués entre titres à hauteur de **36 032 446** F CFA. Ainsi le titre 4 « dépenses de transferts » a été crédité de **11 322 184** F CFA et le titre 5 « dépenses d’investissement » de **24 710 262** F CFA. Les crédits définitifs par titre se répartissent comme suit :

* titre 3 « dépenses de biens et services » **28 967 554** F CFA ;
* titre 4 « dépenses de transferts » **15 276 424** F CFA ;
* titre 5 « dépenses d’investissement » **24 710 262** F CFA.

Le taux d’exécution du budget du programme hors titre 2 « dépenses personnels » s’élève à **96%**. Le tableau ci-dessous illustre la situation de l’exécution des ordonnances.

|  |
| --- |
| **MISSIONS** |
| **Objet de la dépense** | **Ordonnance** | **Montant** | **Fournisseur** |
| Mission MVETT Palace Oyem |  160 04 639  | 2 840 000 | Paiement au comptant |
|  160 04 640  |
| 6e assemblée et 4e colloque FIGE |  160 10 035  | 6 646 000 | Paiement au comptant |
| **Total Mission**  |  |  **9 486 000**  |  |
| **AUTRES BIENS ET SERVICES** |
| **Libellé** | **Ordonnance** | **Montant** | **Fournisseur** |
| Travaux de peinture Annexe | 160 13 278 | 4 818 706 |  LIGHA JOSEPH EDGARD (CTT)  |
| Entretien et réparation clim de bureau et bâtimentadministratif | 160 11 343 | 4 396 353 |  KLOUKOSSI WOBUBE (AFROLEC)  |
| 160 13 337 |
| Formation de 3 agents | 160 13 314 | 2 691 000 |  Institut de l'Economie et des Finances  |
| Impression de documents | 160 13 313 | 3 525 840 |  MULTIPRESS  |
| Carburant-véhicules divers | 160 13 312 | 799 000 |  PETRO GABON  |
| **Total Autres Biens et Services** |  **16 230 899**  |  |
| **TOTAL BIENS ET SERVICES** |  **25 716 899**  |  |
| **TRANSFERTS** |
| **Libellé** | **Ordonnance** | **Montant** | **Fournisseur** |
| Contribution à l'Institut du FIGE  | 160 11 357 | 3 960 000 | IFIGE |
| Cotisation annuelle au FIGE y compris arriérés | 160 11 356 | 8 380 074 | FIGE |
| **TOTAL TRANSFERTS** |  **12 340 074**  |  |
| **INVESTISSEMENT** |
| **Libellé** | **Ordonnance** | **Montant** | **Fournisseur** |
| Travaux de climatisation à Gabon 2000 |  |  18 370 134  | **AFROLEC** |
| Travaux de plomberie à Gabon 2000 | 160 14 229  |  6 338 252  | **AFROLEC** |
| **TOTAL INVESTISSEMENT** |  **24 708 386**  |  |

**Situation de l’exécution des crédits du Programme « Surveillance et Promotion de la Bonne Gouvernance » par titre.**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Programme** | **Titre** |  **Dotation LFR**  |  **Réserves**  |  **Crédits ouverts**  | **Crédits reçus** | **Crédits virés** | **Crédits définitifs** | **Engagé** | **TE base Eng.** | **Ordonnancée** | **TE base Ord.** |
| **Surveillance et Promotion de la Bonne Gouvernance** | **Titre 3 : Biens et Services** | 65 000 000 | 3 250 000 | 61 750 000 | - | 36 032 446 | **25 717 554** | 25 716 899 | **100%** | 25 716 899 | **100%** |
| **Titre 4 : Transferts** | 3 954 240 | 395 424 | 3 558 816 | 11 322 184 | - | **14 881 000** | 12 340 074 | **83%** | 12 340 074 | **83%** |
| **Titre 5 : Investissement** | - | - | - | 24 710 262 | - | **24 710 262** | 24 708 386 | **100%** | 24 708 386 | **100%** |
| **Total Programme** | **68 954 240** | **3 645 424** | **65 308 816** | **36 032 446** | **36 032 446** | **65 308 816** | **62 765 359** | **96%** | **62 765 359** | **96%** |

Source : DGBFIP

En somme, le taux d’exécution des crédits engagés et ordonnancés ont permis de couvrir certaines dépenses de fonctionnement, de revêtement des bureaux de l’annexe et des travaux de climatisation des trois étages de l’Immeuble Gabon 2000.

Le Programme Annuel de Performance 2016 dispose de trois (3) objectifs avec des résultats attendus, à savoir :

* **Objectif n°1 Parvenir à organiser la spécialité « inspection, contrôle et suivi-évaluation » ;**
* **Objectif n°2 Parvenir à évaluer les politiques publiques en matière sociale et de décentralisation ;**
* **Objectif n°3: Parvenir à suivre et évaluer les politiques publiques de protection civile et d’accès à la propriété**

Au terme de l’exercice budgétaire, un certain nombre de résultats ont été obtenus :

* **Objectif n°1 Parvenir à organiser la spécialité « inspection, contrôle et suivi-évaluation » ;**

***Résultat annuel réalisé 1*** : **38%** suite à l’élaboration de l’étude sur l’approche du contrôle administratif par les risques au sein de l’Administration gabonaise.

**Indicateur :**avoir mis en place un dispositif du contrôle interne renforcé au moyen des référentiels tels que le code de déontologie et d’éthique, le guide de contrôle, d’inspection et d’audit, le manuel de procédures.

***Résultat annuel réalisé 2*** :

-élaborationdes projets de textes à **100% :**

-en cours d’examen au comité consultatif de la fonction publique  **25%**.

**Indicateur :**avoir élaboré des projets de textes relatifs à la création de la spécialité «inspection, contrôle et suivi-évaluation» dans la fonction publique d’Etat.

***Résultat annuel réalisé 3*** : **0%**. Cet indicateur est conditionné par l’adoption du projet de décret portant réorganisation du Contrôle Général d’Etat en cours d’examen.

**Indicateur :**avoir rendu opérationnelles les inspections générales spécialisées ; Administration, Technique et Finances.

***Résultat annuel réalisé 4*** : **33%**. Le dispositif juridique est sur la table du comité consultatif de la fonction publique. Il est à noter que la démarche est engagée auprès des inspections générales des services des ministères : **11** IGS ont répondu favorablement soit 75% des IGS existantes.

**Indicateur :**avoir harmonisé et homogénéisé le système de contrôle et d’audit interne avec notamment la participation effective des inspections générales ministérielles et techniques spécialisées.

***Résultat annuel réalisé 5***: **25%** correspond à l’élaboration des projets de textes respectivement :

- **projet de décret portant création de la spécialité contrôle, inspection et suivi-évaluation**;

-**projet d’ordonnance fixant le statut particulier des contrôleurs généraux d’Etat**.

**Indicateur :** avoir adopté un schéma organisationnel de structuration des métiers de contrôle interne, de gestion des risques et d’assistance.

* **Objectif n°2 Parvenir à évaluer les politiques publiques en matière sociale et de décentralisation :**

***Résultat annuel réalisé 1*** : **95%**correspond à la mission de contrôle de la gestion et du fonctionnement des structures d’accueil des établissements pré-primaires, primaires, secondaires et universitaires publics

**Indicateur :**avoir réalisé les évaluations des outils de mise en œuvre des politiques publiques en matière d’éducation et de formation.

***Résultat annuel réalisé 2*** : **75%**correspond à la visite des structures sanitaires à l’issue de la mission de contrôle de la gestion de la main d’œuvre non permanente.

**Indicateur :**avoir réalisé les évaluations des outils de mise en œuvre des politiques publiques en matière de santé et de service social.

***Résultat annuel réalisé 3*** : **25%**correspond à la mission de vérification de la gestion du conseil municipal de Koulamoutou et aux travaux préparatoiresen cours sur l’organisation d’une mission conjointe avec l’IGS du ministère de l’intérieur relative à la gestion administrative et financière des conseils locaux.

**Indicateur :** avoir réalisé les évaluations des outils de mise en œuvre des politiques publiques en matière de décentralisation.

* **Objectif n°3: Parvenir à suivre et évaluer les politiques publiques de protection civile et d’accès à la propriété**

***Résultat annuel réalisé 1*** : **15%**correspond à laréflexion sur l’exécution des travaux d’aménagement detrois bassins versants de Terre-Nouvelle/ marché du PK8, Nzeng-Ayong/ Gué-Gué et Sainte-Marie/ Awondo (Plaine Orèty).

**Indicateur :** avoir réalisé les évaluations des programmes en matière de contingences.

***Résultat annuel réalisé 2***: **15%**correspond à la réflexion sur la démarche d’accès à la propriété et d’acquisition du titre foncier.

**Indicateur :** avoir réalisé les évaluations des programmes en matière d’accès à la propriété.

***Résultat annuel réalisé 3***: **25%**correspond à l’étude sur l’impact des pertes d’eau potable et le déversement des eaux usées sur le domaine public dans les communes de Libreville, Owendo et Akanda.

**Indicateur :** avoir réalisé les évaluations des programmes en matière de production et de distribution d’eau et d’électricité.

**1.2- élaboration duProjet Annuel de Performance 2017 du programme**

**Surveillance et Promotion de la Bonne Gouvernance.**

Au cours des conférences budgétaires 2016, les conférences d’économies structurelles et de performance qui précèdent les conférences de budgétisation et de répartition des crédits ont permis au Contrôle Général d’Etatde procéder à l’actualisation du programme « **Surveillance et Promotion de la Bonne Gouvernance** » dans le cadredu projet annuel de performance 2017.Celle-ci a porté sur la stratégie, les objectifs et les indicateurs qui permettent de mesurer l’atteinte des objectifs.

Il s’est agi d’actualiser les éléments de performance au regard de l’exécution de l’année 2015, du niveau d’avancement des objectifs du PAP 2016 et des nouvelles orientations de la mission « **Pilotage et Coordination de l’Action Gouvernementale »**.

A ce propos, le Contrôle Général d’Etat a revisité les objectifs, les indicateurs et la stratégie d’actions du programme en s'assurant que les objectifs sont bien conformes aux orientations stratégiques de la « mission de pilotage et coordination de l’action gouvernementale » et que les éléments de mesure de la performance sont en phase avec les objectifs auxquels ils sont rattachés.

De ce qui précède, il ressort que le Contrôle Général d’Etat aprocédé à la redéfinition des engagements de performance du programme pour 2017 à travers trois (3) objectifs répartis ainsi qu’il suit :

* **Objectif n°1 Parvenir à organiser la spécialité « inspection, contrôle et suivi-évaluation » ;**

***Résultat annuel 1*** : avoir mis en place un dispositif du contrôle interne renforcé au moyen des référentiels tels que le code de déontologie et d’éthique, le guide de contrôle, d’inspection et d’audit, le manuel de procédures (**100%)**.

***Résultat annuel 2*** : avoir élaboré des projets de textes relatifs à la création de la spécialité «inspection, contrôle et suivi-évaluation» dans la fonction publique d’Etat (**100%)**.

***Résultat annuel 3***: avoir rendu opérationnelles les inspections générales spécialisées ; Administration, Technique et Finances (**3)**.

***Résultat annuel 4***: avoir harmonisé et homogénéisé le système de contrôle et d’audit interne avec notamment la participation effective des inspections générales ministérielles et techniques spécialisées(**50%**).

***Résultat annuel 5***: avoir adopté un schéma organisationnel de structuration des métiers de contrôle interne, de gestion des risques et d’assistance **(100%)**.

* **Objectif n°2 Parvenir à évaluer les politiques publiques en matière sociale et de décentralisation :**

***Résultat annuel 1***: avoir réalisé les évaluations des outils de mise en œuvre des politiques publiques en matière d’éducation et de formation(**100%**).

***Résultat annuel 2 :*** avoir réalisé les évaluations des outils de mise en œuvre des politiques publiques en matière de santé et de service social (**100%**)**.**

***Résultat annuel 3 :*** avoir réalisé les évaluations des outils de mise en œuvre des politiques publiques en matière de décentralisation (**50%**)**.**

* **Objectif n°3: Parvenir à suivre et évaluer les politiques publiques de protection civile et d’accès à la propriété**

***Résultat annuel 1***: avoir réalisé les évaluations des programmes en matière de contingences (**25%**).

***Résultat annuel 2***: avoir réalisé les évaluations des programmes en matière d’accès à la propriété (**25%**).

***Résultat annuel 3***: avoir réalisé les évaluations des programmes en matière de production et de distribution d’eau et d’électricité (**50%**).

Le projet de budget 2017 du programme est constitué des dépenses de personnel, des dépenses de biens et services et des dépenses de transferts. Ce projet de budget est estimé à **818 262 477** F CFA et se décline comme suit :

* dépenses de personnels : **724 308 237** F CFA ;
* dépenses de biens et services : **90 000 000** F CFA ;
* dépenses de transferts : **3 954 240** F CFA.

**2- Gestion des Ressources Humaines**

 La gestion des ressources humaines a été axée sur les aspects suivants :

* la gestion des effectifs ;
* le suivi de la gestion des carrières ;
* les formations ;
* les affaires sociales.

En matière de gestion des effectifs, l’activité a porté sur le croisement du fichierFonction Publique, dufichier solde et la liste nominative des agents en service au Contrôle Général d’Etat.

De cet examen, il ressort ce qui suit :

- une différence de 75 agentsen trop dans le fichierFonction Publique ;

- une différence de 83 agentsde moins dans le fichier solde qui apparaissent dans l’identifiant de la Primature.

Au terme de ce travail, un rapport a été adressé au Secrétariat Général de la Primature et à la Direction Générale du Budgetpour mise à jour. Mais jusqu’à ce jour, ce dossier est resté sans suite.

En matière de gestion des carrières, près d’une centaine d’actes de gestion des agents ont été mis à la disposition du Contrôle Général d’Etat par la Direction Générale de l’Administration et de la Fonction Publique.

Il s’agit de :

- 97 textes d’avancements automatiques de classes, d’échelons et de grades;

- un texte de reclassement après stage ;

- un arrêté de mise à la retraite.

Cependant, les autres situations administratives qui datent de 2010 et 2015, notamment les intégrations et les reclassements après stage n’ont pas encoreabouti ; en dépit de nombreuses démarches menées que ce soit au niveau de la Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH) de la Primature qu’au niveau des services compétents du Ministère de la Fonction Publique.

Concernant les formations :

- 20 agents qui assurent le traitement des documents ont effectué un stage d’immersion de deux mois auprès de la Direction Générale des Archives Nationales de mai à juillet 2016 ;

- 34 agents ont participé au concours d’entrée à l’Ecole de Préparation aux Carrières Administratives (EPCA) dans les spécialités gestion administrative et gestion économique et financière.

Dans le cadre de la coopération internationale, le Contrôle Général d’Etat, membre du Forum des Inspections Générales d’Etat d’Afrique et Institutions Assimilées (FIGE), a sollicité auprès de l’Institut du FIGE (IFIGE), partenaire de l’université Panthéon-Sorbonne et de l’ENAP du Québec, la formation diplômante des cadres de catégorie A.

Ces formationsconcernentl’audit et le management du secteur public (9 agents), la gestion des ressources humaines (4 agents), la gestion financière (1 agent) et l’évaluation des programmes (7 agents). Elles concernent aussi le renforcement des capacités dans les domaines de l’audit et de contrôle(17 agents), pour un besoin de financement de 571.748.885 F CFA.

Enfin, s’agissant de la gestion des affaires sociales, l’activité a été orientée vers la gestion des évènements sociaux, la sensibilisation des agents sur la prévention de divers cancers etles visites effectuées au chevet des agents malades.

**3- Gestion des archives :**

La constitution des archives du Contrôle Général d’Etat a débuté en juillet 2014 avec le tri des documents dans les sites d’Owendo.

La poursuite de ce travail à l’immeuble Gabon 2000, a donné une image nette de la gestion des archives avec le premier classement intermédiaire intervenu en 2015.

Ainsi, 15 000 documents datant de 1950 à 2013 ont été classés.

Pour l’année 2016, les activités du service courrier liéesau traitement des dossiers se sont focalisées sur :

- la nouvelle organisation de travail de tri;

- la poursuite du travail sur le classement qui a abouti à un résultat de 35 948 documents classés constitués essentiellement de rapports.

A la fin de l’année 2016, l’objectif a été atteint par la réalisation de notre plan d’action aussi le Contrôle Général d’Etat tend vers la mise en place d’un fonds documentaire.

**4- réforme du Contrôle Général d’Etat et du système du contrôle administratif**

Les mardi 29 novembre et jeudi 1er décembre 2016, le Contrôle Général d’Etat a été convié aux séances de travail portant sur l’examen des projets de textes relatifs à la réforme du Contrôle Général d’Etat et du système de contrôle administratif par le Comité consultatif de la Fonction Publique

Le Contrôle Général d’Etat par l’effet du décret n°0219/PR du 4 juin 2012 portant création et organisation du **C**ontrôle **G**énéral d’Etat est« un Service central à compétence nationale unique » sans préjudice des compétences dévolues aux autres administrations.

Toutefois, ce texte se heurte à des limites dans son applicabilité car la mise en œuvre d’une telle mission nécessite :

* L’adoption d’un schéma organisationnel de structuration des métiers de contrôle interne, des métiers de maitrise des risques et des métiers d’assistance ;
* La création d’un corps de métiers ;
* L’opérationnalisation des trois **I**nspections **G**énérales spécialisées : Administration, Technique et Finances ;
* L’harmonisation et l’homogénéisation du système de contrôle et d’audit avec notamment la participation effective des inspections générales ministérielles et techniques spécialisées.

Par conséquent, quatre éléments clés caractérisent la réorganisation du Contrôle Général d’Etat à travers les trois projets de textes: le projet de décret portant réorganisation du Contrôle Général d’Etat, le projet de décret portant création de la spécialité contrôle, inspection et suivi-évaluation et le projet d’ordonnance fixant le statut particulier des contrôleurs généraux d’Etat. Il s’agit de :

* la consécration d’un secteur d’administration de la fonction publique d’Etat « contrôle, inspection et suivi-évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques» ;
* la création d’un organe de contrôle supérieur non juridictionnel dénommé Inspection Générale d’Etat (IGE) ;
* la tutelle administrative du Premier Ministre, Chef du Gouvernement  sur l’IGE;
* la création d’un corps de «  contrôleurs généraux d’Etat ».

**Des projets de textes (sus) indiqués :**

* 1. **-du projet de décret portant réorganisation du Contrôle Général d’Etat :**

Dans un premier temps, la démarche retenue par nos services a consisté à satisfaire les exigences essentielles ci-après :

* Combler le manque d’une composante importante au sein de la fonction publique d’Etat dédiée au contrôle, à l’inspection et à l’évaluation des services publics;
* Réorganiser et hisser le Contrôle Général d’Etat actuel au rang d’Inspection Générale d’Etat ainsi créée pour s’arrimer à la norme internationale librement souscrite par notre pays en adhérant au forum des Inspections générales d’Afrique (FIGE), un organisme spécialisé de l’Union Africaine ;
* Orienter et fonder la mission de l’IGE autour des trois fonctions : contrôle, audit et conseil;
* Asseoir dans l’organisation de l’IGE la prééminence des inspections générales spécialisées en tant que centres de déploiement de sa mission;
* Atteindre un objectif de court et moyen termes consistant en matière de tutelle technique à :
* Réaffirmer la coordination de l’ensemble des services ministériels de contrôle et d’inspection ;
* Diffuser la connaissance, les bonnes pratiques et les normes en matière de contrôle, d’audit, de conseil et de suivi évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques ;
* Rédiger le rapport annuel de bonne gouvernance de l’Administration.

Ensuite, la démarche a consisté pour nos services à proposer une organisation fonctionnelle pour rendre opérationnelle la future IGE selon un schéma dans lequel les inspections spécialisées évoluent en services centraux où les départements fixent le triptyque : contrôle, audit et conseil s’appuyant sur les unités de contrôles qui ont toutes un niveau actif par destination : administration centrale, collectivités locales, organismes publics personnalisés.

La future IGE s’organise en son sein pour assurer la formation professionnelle de ses compétences au moyen du centre de formation et de normalisation.

Puis, pour un fonctionnement efficace de l’IGE en création, il a été prévu des services d’appui dont la formulation allégée vise à accroître son efficacité et sa performance attendue.

* 1. **du projet de décret portant création de la spécialité contrôle, inspection et suivi-évaluation ;**

 En outre, le Contrôle Général d’Etat investi, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent, de la mission de moralisation de la gestion, de mesure de la performance, de régulation du fonctionnement de l’Administration et des collectivités locales, nécessite la création au sein de la fonction publique d’Etat d’une spécialité dans ses prérogatives de contrôle, d’inspection et de suivi-évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques.

Aussi, ce projet de décret a-t-il pour objectif de regrouper les fonctionnaires exerçant les activités spécifiques aux missions de contrôle et d’audit internes, de conseil et de suivi –évaluation, d’études et de prospective.

Ce projet de décret précise également le profil des emplois, notamment ceux de:

* la conception, l’organisation, l’encadrement, l’animation, le contrôle des structures et des normes du système de l’évaluation interne ou endo- contrôle ;
* la gestion des compétences et des organes de contrôle interne ;
* la recherche, le renforcement des capacités, la valorisation et la diffusion des normes et bonnes pratiques de gestion publique.

 Ces emplois sont répartis entre des branches d’activités professionnelles et sectorielles, la liste desdites branches ainsi que celle des spécialités correspondant à chacune d’elles sont déterminées pour chacun des corps.

 Le coefficient de rétribution de la spécialité contrôle, inspection et suivi-évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques correspond à celui de droit commun applicable à l’ensemble des corps effectuant les activités de contrôle et d’inspection qualifiés supérieur non juridictionnel.

* 1. **du projet d’ordonnance fixant le statut particulier des contrôleurs généraux d’Etat.**

De même, le Contrôle général d’Etat s’est préoccupé de doter la future IGE d’un corps de spécialité pour animer et développer tout spécialement et exclusivement en son sein les fonctions contrôle, audit et conseil.

Pour ce corps d’élite ainsi créé, les conditions de recrutement et de déroulement de carrières sont relevées par rapport au droit commun car c’est un corps à hiérarchie unique A1 qui admet une haute qualification et des diplômes de base au-dessus de la maîtrise universitaire. Les obligations professionnelles des membres du corps dénommé **contrôleurs généraux d’Etat** sont toutes aussi renforcés parce que les intéressés sont soumis à la prestation de serment, investis des prérogatives de l’IGE dans leurs fonctions et n’ont pas droit de grève.

* 1. **du projet de décret fixant les règles de procédures applicables devant l’Inspection Générale d’Etat**

Enfin la présente réforme ne peut être viable sans que soit produit le cadre de référence par lequel toute personne physique ou morale ayant un intérêt pour agir peut saisir la future IGE. Ce texte fixe par ailleurs le fondement de l’instruction des dossiers et du règlement ou de la clôture de ceux-ci. Il y est précisé que les inspections et autres enquêtes de l’Inspection Générale d’Etat s’effectuent dans le respect des principes et normes en vigueur.

Nonobstant les projets précités, les pouvoirs de l’IGE restent encadrés par la loi et le respect de la démarche administrative.

Il y a lieu de signaler que ce dossier se trouve sur la table du Gouvernement depuis le Conseil Interministériel du mercredi 15 juillet 2015.

**IV- outils de gestion**

**étude sur l’approche du contrôle administratif par les risques**

 L’approche du contrôle administratif par les risques au sein de l’administration gabonaise par les organes de contrôle de l’ordre administratif non juridictionnel se veut être une alternative au contrôle de la gestion administrative, financière et matérielle des services publics.

 En effet, elle consiste à orienter les missions de contrôle, d’audit et de suivi-évaluation sur les risques significatifs dans les services publics et pour leur permettre d’atteindre les objectifs préalablement arrêtés.

 L’étude sur l’approche du contrôle administratif par les risques au sein de l’Administration gabonaise a consisté à:

1. s’approprier des notions d’administration, de service public, de contrôle interne, d’approche des processus organisationnels, de modélisation et de maîtrise des risques.
2. aborder la conceptualisation du contrôle interne par :
* l’appropriation de la définition du contrôle interne, des composantes du contrôle interne selon le modèle COSO et des structures de l’entreprise ;
* la transposition du modèle COSO/INTOSAÏ dans le secteur public.
1. décliner la démarche d’implémentation du contrôle interne dans une organisation ;
2. présenter la reforme générale de l’Etat. Il s’est agi de présenter le contexte de la réforme et l’identification des organes de contrôle au sein de l’Administration gabonaise ;
3. diagnostiquer le contrôle interne au sein de l’Administration gabonaise selon le modèle COSO/INTOSAÏ.
4. Premièrement, l’étude de l’environnement de contrôle du Contrôle Général d’Etat a décliné les objectifs de la réforme du Contrôle Général d’Etat en cours et les perspectives de modernisation afin de permettre à l’Inspection Générale d’Etat de jouer son rôle de garant de la norme en matière des métiers de contrôle et de veilleur du patrimoine de l’Etat à travers le programme surveillance et promotion de la bonne gouvernance.
5. Deuxièmement, l’étude a porté sur l’environnement de contrôle du contrôle hiérarchique et des inspections générales de services au sein d’un ministère.

S’agissant du contrôle hiérarchique, l’étude a répertorié les quatre types de risques liés au fonctionnement des services publics. Elle a ensuite présenté la démarche d’élaboration de la circulaire sur le contrôle hiérarchique et les modalités de sa mise en œuvre dans un service public.

Concernant le contrôle organique des Inspections Générales des Services de ministères, l’étude a montré l’opportunité que la réforme du Contrôle Général d’Etat offre aux Inspections Générales de Services de moderniser leur organisation et d’améliorer leur fonctionnement.

La modernisation de l’organisation des IGS se caractérisera par la création et la classification des IGS de ministères par secteur d’activités, l’intégration des inspections spécialisées ou techniques au sein de l’organisation des IGS de ministères et le pilotage des IGS de ministères dans la mission de pilotage.

L’amélioration du fonctionnement des IGS de ministères reposera sur :

* le recrutement d’un personnel compétent ;
* le professionnalisme et l’efficacité du personnel dans les métiers de contrôle, d’audit et de suivi-évaluation ;
* l’adaptabilité des outils de contrôle, d’audit et de suivi-évaluation à la diversification des modèles administratifs.
1. Troisièmement, le diagnostic de l’environnement de contrôle du contrôle interne financier. Ce diagnostic a porté sur le contrôle interne budgétaire et le contrôle interne comptable.

 Le contrôle administratif par les risques au sein de l’administration gabonaise par les organes de contrôle de l’ordre administratif non juridictionnel est un mode alternatif au contrôle de la gestion administrative, financière et matérielle des services publics à l’effet :

1. de structurer les organes de contrôle de l’ordre administratif non juridictionnel ;
2. d’instaurer une meilleure gouvernance dans la gestion des services publics au sein des administrations contrôlées ;
3. de déployer le contrôle interne au sein des administrations contrôlées afin de sécuriser les opérations de gestion et de concourir à l’amélioration des comptes de l’Etat.

 Fait à Libreville, le

 **Le Contrôleur Général d’Etat**

**Yolande OKOULATSONGO**